

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Département des Alpes-Maritimes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 11 septembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Claude MENEVAUT, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : Mme Michèle CASTELLS a donné pouvoir à M. Antoine VERAN,
M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,
Mme Maïmouna BONNEFOND a donné pouvoir à M. Thierry MIEZE,
Mme Suzanne URRUTY a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
M. Eric GIRARD a donné pouvoir à M. Didier GIORDAN,
M. Yan VERAN a donné pouvoir à M. Eric BERNIGAUD.

Absent : M. Régis GUILLAUME.

Mme Ghislaine BICINI est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 20 / votants : 26

Rapporteur : M. Georges REVERTE

3 - FOURNITURE DE PETITS MATERIELS ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES -SIVOM VAL DE BANQUIERE

La commune de Levens adhère depuis de nombreuses années au groupement de commandes coordonné par le SIVOM Val de Banquière pour la fourniture de petits matériels et de produits d'entretien et elle a, à ce titre, bénéficié d'économies d'échelle, grâce à ce marché relatif à l'approvisionnement de petits matériels et produits d'entretien.

Il rappelle que cette fourniture concerne les produits d'entretien des cuisines, de nettoyage des locaux, les petits équipements, drogueries, les papiers, essuie mains, les produits de traitement des piscines.

En qualité de coordonnateur du groupement, le SIVOM Val de Banquière doit relancer la consultation des entreprises pour l'établissement d'un nouveau marché 2025-2029.

Considérant l'ensemble des raisons ci-dessus exposées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre le SIVOM Val de Banquière et la commune de Levens pour le marché de fournitures de petits équipements et produits d'entretien.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

